



Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires

Loches, le 25 janvier 2018

OBJET **CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36-1 et l'art. L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

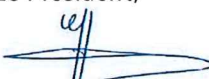
**J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine assemblée plénière de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui se tiendra le : Jeudi 1^{er} février 2018 à 19H30
Salle des Fêtes - GENILLÉ**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2017,
- Présentation des délibérations du Bureau,
- Attributions de compensation provisoires 2018
- Contingent d'aide sociale 2018
- RD 943 - avis sur le projet d'aménagement du tronçon Cormery Loches
- Modification des statuts de Touraine Propre
- Désignation des représentants au syndicat de la Manse étendu
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Le Président,



Gérard Hénault

- POUVOIR - (*)

Je soussigné(e) M(me),
Membre du Conseil Communautaire Loches Sud Touraine, donne pouvoir à M(me)
..... pour prendre part en mes lieu et place à tous les votes qui interviendront lors de
la séance du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2018 à 19h30 à GENILLE.

Date et Signature

Pour les communes représentées par un unique conseiller communautaire : en cas d'indisponibilité, veuillez contacter votre suppléant pour vous représenter.

(*) En cas d'indisponibilité de votre part ainsi que de votre suppléant, vous avez la possibilité de donner pouvoir à un conseiller communautaire de votre choix qui pourra prendre part aux votes.